



## Est il possible de déshériter ses enfants?

Par **mymy\_old**, le **09/07/2007 à 14:51**

bonjour! mon père viens de décéder. Nous sommes 2 enfants d'un premier mariage. Mon père s'est remarié en 2004. il y a un an il avait lui même hérité de ses parents une somme assés importante s'élevant a 250 000euros. Lors de sa succession nous avons appris qu'il avait placé 150 000euros sur une assurance vie au nom de sa nouvelle femme et donc hors succession le reste nous ne savons pas trop où ils sont. Il ne reste que 28 000 euros sur ses comptes personnels. Sachant qu'il voulais nous déshériter, il a placé son argent afin que rien ne nous revienne. On m'a parlé du fait qu'il été possible de faire recourt si il été possible de prouver qu'il aurait placer cet argent en vu de nous déshériter. Nos tantes qui sont les soeurs de mon père ne comprènnent pas qu'il ne nous revienne rien de nos grand parents. Donc est il effectivement possible de prouver ce placement en vue de déshériter ses enfants car il s'agit d'une somme importante et que l'on nous a parlé d'un minimum obligatoire. Est il donc impossible de déshérité ses enfants par ce biais où est ce une manoeuvre illégale? Merci d'avance. Cordialement